

CONTACTEZ-NOUS

A l'issue du Grenelle contre les violences conjugales clôturé le 25 novembre 2019, le premier Ministre Edouard Philippe, a annoncé 30 mesures dont 5 relatives aux auteurs de violences conjugales.

Parmi celles-ci, la création d'un Centre de Prise en Charge pour Auteur.e.s de violences conjugales (CPCA) pour : « Renforcer les mesures de suivi de l'auteur et de la prévention de la récurrence », afin de mieux protéger les victimes.

Le groupement solidaire EILAN CITOYENS ET JUSTICE constitué de 4 associations bretonnes a su développer une réelle expertise dans la prise en charge des auteur.e.s qu'il renforce par la mise en œuvre 2 CPCA :
- CPCA Morbihan & Finistère
- CPCA Ille et Vilaine & Côtes d'Armor

<https://cpcabretagne.fr>

Association DON BOSCO

Site de Brest :
7, Rue de Vendée
29200 BREST

Site de Quimper :
29, Rue du Palais
29000 QUIMPER

06 76 34 29 07
cpcadonbosco.asso.fr



Association SAUVEGARDE 56

Site de Lorient :
14, Rue François Robin
56100 LORIENT

Site de Vannes :
12, Rue du Capitaine Jude
56000 VANNES

02 97 81 37 55
cpcasauvegarde56.org

SAUVEGARDE56
action sociale & solidaire

CPCA

Morbihan - Finistère

Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté
Égalité
Fraternité

NOS MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

A partir d'un entretien d'évaluation, les auteur.e.s de violences conjugales peuvent s'inscrire dans un parcours d'accompagnement intégrant :

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Cet accompagnement vise à travailler les causes du passage à l'acte et la prévention de la réitération à partir d'entretiens cliniques individuels, de groupes de parole dédiés et d'une coordination avec les acteurs du soin (addictologie, psychiatrie...).

HEBERGEMENT

Lorsque un éloignement du domicile conjugal et/ou familial est nécessaire (voire contraint), des solutions d'hébergements dédiés coordonnées et mises en œuvre par le CPCA peuvent être envisagées.

ACCOMPAGNEMENT SOCIO EDUCATIF

Selon les difficultés rencontrées, la personne peut bénéficier d'un appui socio-éducatif.

Il est spécifique et renforcé en fonction des besoins repérés, et en lien avec les partenaires existants sur l'accès et le maintien dans l'emploi, le logement, la parentalité, les démarches administratives, etc. afin de faciliter l'investissement dans le parcours.

ACTIONS COLLECTIVES

Afin d'adapter la modalité de réponse aux personnes, il peut être privilégié un espace temps collectif tel que un stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes et/ou un groupe de parole.

NOS MISSIONS



Développer un accompagnement spécifique et complémentaire de l'auteur.e de violences conjugales.

Mettre en place une dynamique de prise en charge en fédérant les partenaires et acteurs : institutions judiciaires, administrations pénitentiaires, acteurs de la santé, de l'insertion et du logement, etc.

Construire un centre de ressources (observatoire) et de développement d'expertise en s'appuyant sur les réseaux existants.